

# MAIRIE DE MARINGES

---

Tél. 04 77 94 42 21

mairie-maringes@bbox.fr

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MARS 2017**

**PRÉSENTS** : M. DUMONT François, M. CROZIER Bernard, M. TOINON Alain, Mme THEVENON NICOLI Blandine, M. BOUQUET Jean-Pierre, Mme CHALANDON Nicole, M. GARNIER Philippe, Mme PELLETIER Catherine, Mme PENVEN-DE-MARI Marie-Hélène, M. SANDIER Bertrand, M SEON Eric, M. TOINON Daniel, Mme VERNE Georgette, M. BLANCHON Pierre-François.

**SECRETARE** : M. CROZIER Bernard

### **1- INTERCOMMUNALITE – RETRAIT DE LA COMMUNE DE MARINGES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES FOREZ EST ET ENTREE DANS LE PERIMETRE CCMDL.**

Monsieur le Maire rappelle le contexte intercommunal et les différents évènements survenus au cours de l'année 2016.

Pour des raisons de sécurité juridique exposées lors d'une rencontre entre notamment Norbert Dupeyron, président de la CCFL, Jean Claude Picard, président de la CCHL, et les services de l'Etat, le Préfet de la Loire a indiqué que les 9 communes prévues pour rejoindre Forez Est dans le cadre du SDCI n'avaient pas d'autre choix au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Néanmoins, conscient de la volonté politique clairement affirmée depuis des mois, lors de cette même rencontre, il a précisé que les communes qui en feraient la demande pourraient rejoindre les Monts du Lyonnais à l'horizon 2018.

Cette position a été reprise et précisée dans un courrier du 17 novembre 2016.

Ainsi, ce courrier précise « qu'au regard du consensus exprimé par les différents élus du territoire sur ce projet, le Préfet de la Loire entend appliquer la procédure dérogatoire de l'article L5214-26 pour les communes désireuses de quitter » Forez Est.

Cet article dispose que « Par dérogation à l'article L.5211-19, une commune peut être autorisée, par le représentant de l'Etat dans le département après avis de la commission départementale de la coopération intercommunale réunie dans la formation prévue au second alinéa de l'article L.5211-45, à se retirer d'une communauté de communes pour adhérer à un autre établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont le conseil communautaire a accepté la demande d'adhésion. L'avis de la commission départementale de la coopération intercommunale est réputé négatif s'il n'a pas été rendu à l'issue d'un délai de deux mois. Ce retrait s'effectue dans les conditions fixées par l'article L5211-25-1 ».

Ainsi, le conseil municipal après en avoir délibéré :

DEMANDE au conseil communautaire de la communauté de communes des Monts du Lyonnais de statuer sur l'adhésion de la commune de MARINGES au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

DEMANDE le retrait de la commune de MARINGES au 31 décembre 2017 à la communauté de Forez Est, en cas d'accord de la communauté de communes des Monts du Lyonnais.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour donner suite à cette décision.

## **2- OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU A LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DE FOREZ EST**

Vu la loi n°2014-366 en date du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) et notamment en son article 136 quant au transfert aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU), de documents d'urbanisme en tenant lieu ou de carte communale,

Vu l'arrêté préfectoral n°286 en date du 29 septembre 2016 portant création du nouvel établissement public de coopération intercommunale de l'Est Forézien,

Vu l'arrêté préfectoral n°370 en date du 30 décembre 2016 modifiant l'arrêté préfectoral n°286 du 29 septembre 2016 portant création nouvel établissement public de coopération intercommunale de l'Est Forézien,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Forez-Est,

Considérant que la commune de MARINGES est membre de la Communauté de Communes de Forez-Est,

Considérant que cette compétence sera obligatoire à compter du 27 mars 2017 (délai de 3 ans après la publication de la loi), sauf s'il y a opposition d'au moins un quart des communes membres de la Communauté de Communes d'appartenance et représentant au moins 20 % de la population,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de considérer ledit transfert de compétence,

Considérant l'intérêt qui s'attache à ce que la Commune conserve sa compétence en matière d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- DE S'OPPOSER au transfert de la compétence Plan Local d'Urbanisme (PLU) à la Communauté de Communes de Forez Est,

- DE DONNER tous pouvoirs à Monsieur Le Maire ou à son représentant quant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents afférents et nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,

- De charger Monsieur Le Maire d'en référer à Monsieur Le Président de la Communauté de Communes de Forez Est.

## **3- DELIBERATION DE PRINCIPE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARINGES CONCERNANT LE SCOT DES MONTS DU LYONNAIS**

Monsieur le Maire rappelle que le Scot des Monts du Lyonnais, dans lequel s'inscrit la Commune, est applicable depuis le 13 janvier 2017. Cinq années de travail ont été nécessaires pour bâtir et faire valider ce projet notamment par les services de l'État. Le temps passé et l'implication des élus locaux, et l'investissement financier des collectivités locales ont été conséquents.

Monsieur le Maire indique que depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 la Commune fait partie de la Communauté de Communes de Forez Est (CCFE) alors que son souhait est d'intégrer la Communauté de

Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL) au 1<sup>er</sup> janvier 2018. Un travail avec les services de l'État est d'ailleurs d'ores et déjà engagé dans ce sens.

De plus, il explique que la CCFE dispose d'un délai maximal de 3 mois pour choisir le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) auquel elle souhaite rattacher l'ensemble de ses Communes membres. Ce choix peut être réalisé entre le Scot Loire Centre, le Scot Sud Loire ou le Scot des Monts du Lyonnais.

Monsieur le Maire souhaite qu'une dérogation soit accordée à la Commune de Maringes pour :

- ne pas avoir à effectuer de choix de Scot de rattachement : la Commune allant intégrer la CCMDL en 2018, elle souhaite ne pas influencer le choix de la CCFE sur cette question.
- rester dans le périmètre du Scot des Monts du Lyonnais durant toute l'année 2017. En effet, les orientations de ce Scot ont été élaborées notamment pour la Commune; les rendre inapplicables sur la Commune pour un laps de temps de 9 mois et obliger alors à modifier ou réviser le SCoT des Monts du Lyonnais pour faire la démarche inverse en 2018 ne présente aucun intérêt et est synonyme de perte de temps et d'énergie pour un travail à faire deux fois.

Après avoir oui l'exposé,  
le Conseil municipal,

AFFIRME son souhait de rester dans le périmètre du SCOT des Monts du Lyonnais pour l'année 2017.

DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour donner suite à cette décision.

Monsieur le Maire propose d'adjoindre à l'ordre du jour la restitution du travail des commissions.

#### **4- RESTITUTION DU TRAVAIL DES COMMISSIONS (COMMUNICATION, FLEURISSEMENT ET VOIRIE);**

##### **COMMISSION COMMUNICATION :**

Blandine THEVENON présente à l'assemblée le bulletin de l'année 2016. Elle félicite le travail des trois conseillers qui a permis son élaboration en un temps restreint et notamment Monsieur Philippe Garnier. Suite à une erreur lors de la commande, la couverture de ce bulletin est en couleur et l'intérieur est en noir et blanc.

##### **COMMISSION FLEURISSEMENT :**

Alain TOINON informe l'assemblée de notre traditionnel nettoyage de printemps qui aura lieu le 25 mars 2017. Rendez-vous est donné à tous les volontaires voulant préserver notre bel environnement à 14h30 sur la place de l'église. Il est demandé à tous les participants de se munir de bottes, de gants et de gilets jaunes. Les enfants devront être accompagnés d'un adulte. Après l'effort, un casse-croute sera offert par la municipalité.

La remise des prix pour le fleurissement 2016 se tiendra le 28 avril à 18h30 à la salle du jardin public. Cette remise des prix sera suivie d'un casse-croute.

La commission envisage que les paniers garnis offerts aux membres du jury soient confectionnés par le fournil d'Aurélien.

Le conseil donne son accord et décide aussi d'inscrire la commune au concours « Fleurir la Loire ».

## **COMMISSION VOIRIE :**

Bernard CROZIER présente les projets de voiries pour 2017. Tout d'abord, un projet en collaboration avec la commune de Virigneux. Il s'agit de la voie communale de la Changayère (route mitoyenne avec Virigneux). Les deux communes participeront à part égale au financement de ces travaux qui ont fait l'objet de demandes de subventions au conseil Départemental de la Loire.

Chemins ruraux : L'équipe de la commission voirie envisage de contacter les organisateurs de la Randonnée des Blés afin de faire un état des lieux des chemins. De même, il faudra prévoir de refaire certains arrêtés notamment l'interdiction de véhicules à moteur dans certains chemins.

Il informe l'assemblée de l'obtention d'un accord de subvention d'un montant de 2500€ pour le projet « sécurisation d'une installation pour un classement fédéral abris de touche » au stade du pin des sœurs par la Fédération Française de Football.

Pour faire suite à la proposition du Sima Coise proposant l'entretien des sentiers moyennant un coût de 500€ par jour de travail, la commission voirie ne souhaite pas signer cette convention car l'entretien desdits chemins est déjà effectué par notre employé communal. Le Conseil donne son accord à ces propositions.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **DEVELOPPEMENT DURABLE ET TRANSITION ENERGETIQUE :**

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu par la communauté de communes des Monts du Lyonnais. Celle-ci a repris l'ensemble des compétences du Simoly suite à l'arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2016. Ces missions concernent notamment toutes les actions visant à atteindre l'équilibre entre consommation et production locale d'énergie via la dynamique Territoire à Energie Positive pour la croissance Verte (TEPosCV). Cette année, plusieurs réflexions sont engagées pour accélérer le développement des énergies renouvelables.

La commune est invitée à désigner un représentant pour participer à 2 évènements :

#### **L'un sur la photovoltaïque**

Avec une réunion le mercredi 08 mars à 19h au Parc Eco Habitat. A destination des élus du territoire pour construire ensemble un plan de mobilisation autour d'un projet photovoltaïque, collectif visant notamment les grandes toitures privées. Ce sera également l'occasion de présenter les perspectives et les avantages offerts par les différentes approches collectives.

#### **L'autre sur le gaz naturel**

Avec une visite le mercredi 22 mars de 10h à 14h de la station de recharge de Gaz Naturel Véhicule de la ville de Rilleux la Pape. Cette visite s'inscrit dans le cadre de la réflexion du territoire souhaitant étudier l'opportunité de se doter d'un équipement similaire. La dynamique territoriale impulsée en matière de méthanisation offre des perspectives intéressantes sur la valorisation du biométhane en carburant permettant d'inscrire le territoire dans une économie circulaire vertueuse. Eric SEON et Catherine PELLETIER participeront à la réunion « Photovoltaïque », Monsieur le Maire se rendra à celle sur le gaz naturel.

## **PATRIMOINE ET HISTOIRE**

Monsieur le Maire rappelle le 1<sup>er</sup> festival organisé le 25 juin 2016 à Chazelles sur Lyon par le PHIAAC (Patrimoine et Histoire Industrielle Agricole et Architecturale de Chazelles sur Lyon). Cette festivité avait été un grand succès notamment l'exposition sur les villages des Monts du Lyonnais et le chant des nombreuses chorales. Monsieur René Baronnier et Monsieur Albert Raymond avait représenté Maringes lors de cette première édition.

Les organisateurs du deuxième festival (PHIAAC en association cette année avec le groupe Histoire et Patrimoine de Saint Symphorien) ont décidé de reconduire cette festivité le 15 et 17 septembre 2017. Ils proposent à chaque commune de diffuser le film « Histoire de la facture d'orgue » le vendredi 15/09/2017.

Lors de la journée Européenne du Patrimoine le 17 septembre, ils proposent une présentation des églises de nos villages. Pour cela, ils demandent à ce que l'église de Maringes reste ouverte toute la journée afin d'exposer des panneaux sur l'histoire de l'église de Maringes. Nicole Chalandon rappelle que la chapelle de notre village est ouverte chaque année pour la journée du patrimoine. Cette année, Monsieur Jean-Marc LORNAGE devrait rejoindre l'équipe des bénévoles chargée de représenter notre village.

L'équipe municipale salue cette initiative qui permet de valoriser notre petit patrimoine et donne son accord pour ces deux manifestations.

### **CLASSE EN 7**

Cette année, les « classards » se réuniront le samedi 30 septembre à la salle des fêtes. Toutes les personnes nées en 7 qui désirent participer à cette tradition sont invitées à contacter Madame Sandra Pailleux (06 62 85 29 67 ou sandrapailleux@orange.fr). Comme les années précédentes, à l'occasion de cette journée, la Commune offrira l'apéritif. Tous les habitants de la commune y sont conviés.

### **ESCALE DECOUVERTE**

Nicole CHALANDON participe activement à la recherche de nouvelles idées pour mettre en valeur notre village. Les artisans et commerçants de Maringes ont tous déjà participé à cette manifestation. Elle envisage de demander à Messieurs Marc RIVOIRE et Joffrey MURGUE pour présenter leur exploitation Bio.

**Prochains Conseil Municipal : Date à définir**